

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 05 MAI 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**ACQUISITION
TERRAIN**

Sous-domaine :

Parcelle AZ 101

OBJET :

**Acquisition
piètemment parcelle
AZ 101
SAS Vignobles de la
Ferrandière/
Commune**

N° 25/2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 05 Mai à 19H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 25 Avril 2025

Présents : Alain MARTY – Raymond BENOIT – Janine POUSSE – Jean MAURY – Christine SANCHEZ - Emmanuel COULONVAL – Véronique BROUSSE – François DUVERT - Stéphane AZEMA – Joëlle LEVEJAC - Vanessa SALANDINI.

Absents excusés : Michel GREFFIER, Véronique MARCAILLOU, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Joëlle LEVEJAC a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal en date du 31 Mars dernier, a donné un accord de principe, pour l'acquisition d'un piètemment de terrain référencé AZ 101.

Le cabinet Gueneret a établi le document d'arpentage ainsi que la modification du parcellaire cadastral.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir la parcelle désignée, pour une superficie totale de 6640 m², au prix de 15 € le m² soit 99 600 €.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 99 600 € hors frais d'acte,
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
- **DIT** que le financement sera mis en place sur le budget 2025,
- **MANDATE** le Maire pour signer les documents liés à cette transaction.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250505-20250505DEL25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025

Publication : 07/05/2025